

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2025-04-08-2j*

**L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le 08 AVRIL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Gilbert GIMBERNAT donne procuration à Claude DAULIACH,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,  
Olivier CABASSUT donne procuration à Pascal VIVIANI.*

**Objet : Subventions accordées au CCAS et au Théâtre de l'Ardailon.**

Afin d'équilibrer les budgets annexes du CCAS et du Théâtre de l'Ardailon, la commune leur verse chaque année une subvention d'équilibre.

Pour l'exercice 2025, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 198 440.00 € au Centre Communal d'Action Sociale et une subvention de 274 494.00 € au Théâtre de l'Ardailon.

### **CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°321-2000 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

**VU** la proposition du budget principal 2025 de la commune établi par Monsieur le Maire,

### **DELIBERE**

Et par vote à mains levées, à la majorité (27 Pour / 2 Abstentions),

- **DECIDE** d'accorder une subvention au titre de l'année 2025 au Centre Communal d'Action Sociale de 198 440.00 €.

- **DECIDE** d'accorder une subvention au titre de l'année 2025 au Théâtre de l'Ardaillon de 274 494.00 €.
- **PRECISE** que les subventions pourront être versées sous forme d'acomptes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



A blue circular stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.

**Maître Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



A blue circular stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.

Le Maire.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
< Télérecours citoyens > accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

*14/04/2025*

*15/04/2025*